

LE Public vous auroit, Monsieur, beaucoup d'obligation de la peine que vous avez prise de l'instruire, sur des disputes entre l'Angleterre & la France, si, au lieu de critiquer les preuves d'un côté, vous en aviez donné de l'autre.

*Lettre sur
les diffé-
rends con-
cernant
l'Acadie.*

Je vous avois déjà prié par ma Lettre du 18. Août de m'indiquer une seule pièce, qui borne l'Acadie au Pays situé entre le Cap Fourchu & celui de Canseau; sans cela c'est en vain que vous tâchiez d'affoiblir les preuves que les Anglois vous donnent de son étenduë; car quelque peu d'exaëtitude que vous trouviez dans leurs titres, ils seront pourtant bons contre ceux qui n'en ont point du tout à produire. *Faut-il croire les François sur leur simple parole? n'ont ils d'autres preuves de ces prétendus Limites, ou ne daignent-ils pas nous les montrer?*

Vous me renvoyez, Monsieur, à la lecture des Mémoires des Commissaires des deux Couronnes; je vous promets de les lire avec attention, aussi bien que ceux qu'on publie en Angleterre, où l'on assure qu'il n'y aura point d'omissions. En attendant, j'ai parcouru une petite Brochure, intitulée: *Discussion sommaire sur les anciennes Limites de l'Acadie*, dans l'espérance d'y trouver cette démonstration, que vous supposez si facile à faire; mais mon étonnement a été grand de voir, que ce système François n'avoit pour tout appui que l'éloquence Françoisë, & qu'on ne produisoit aucune pièce ancienne ou moderne, qui restreigne l'Acadie aux Limites que la France veut lui attribuer présentement.

Qu'il me soit donc permis de croire, Monsieur, que ces anciennes Limites Françoisës sont
purement